

CONSEIL MUNICIPAL DU 17/03/2025

Présents : ADRIEN Martine, BASNIER Joëlle, BENLEKEHAL Claire, DELASTRE Thierry, MARIE-LEBARBENCHON Isabelle, PETIARD Franck, VERDIER Christophe, ZIMMERMANN Christine.

Représentés :

LEROY Fabienne pouvoir donné à PETIARD Franck

MULLER Michèle pouvoir donné à MARIE-LEBARBENCHON

Absents :

BRULLETI Michel

Madame le Maire Adjoint procède à l'appel des Conseillers.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire Adjoint ouvre la séance à 19h20

Nomination du secrétaire de séance

Claire BENLEKEHAL est nommée secrétaire de séance

Madame BASNIER demande le rajout d'un point à l'ordre du jour : TARIFS GITES ET SALLE 2026..

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITE et autorise Madame Le Maire Adjoint à rajouter ce point à l'ordre du jour.

APPROBATION DU DERNIER PV :

Pv du 20/01/2025

Le dernier Conseil municipal est approuvé par 9 (neuf) votes pour et 1 abstention.

1.DEVIS TOITURE ATELIER :

La toiture de l'atelier est à refaire, 2 devis ont été reçus.

CMC : 10771.08 €

STEBBA : 12610.68 €

Après débat le Conseil municipal vote à l'UNANIMITE pour le devis de l'entreprise CMC afin d'effectuer les travaux de réfection de la toiture de l'atelier.

Le Conseil municipal autorise Madame Le Maire Adjoint à signer le devis en imposant un délais de 3 (trois) mois pour réalisation des travaux à la date de signature.

Le Conseil municipal demande à ce que l'entreprise non retenue soit informée dès que possible.

2.DEVIS TOITURE MAISON DES ASSOCIATIONS :

La toiture de la maison des Associations a été endommagée lors de la tempête un premier devis de 5044.08 € a été établi ne comprenant qu'un pan de toiture, afin d'achever la rénovation un deuxième de 4465.20 € vient d'être envoyé par l'entreprise.

Le Conseil municipal vote à l'UNANIMITE la poursuite de travaux et autorise Madame Le Maire Adjoint à signer le devis en imposant un délais de 3 (trois) mois pour la réalisation des travaux à la date de signature.

3. DEVIS ARBRES TERRAIN DE FOOT :

Madame le Maire a demandé deux devis pour tailler les arbres en bords de route du terrain de foot :

VASTEL : 636 €

LEVILLAIN : 2700 €

Compte tenu de la différence du montant des devis le Conseil municipal demande à l'UNANIMITE un complément d'information auprès des entreprises concernées et le report de ce point à une date ultérieure.

4. DEVIS SECURITE ROUTIERE :

Monsieur DELASTRE Thierry, Adjoint au maire présente 3 (trois) projets d'aménagement sécuritaire ainsi que les devis réalisés en vue d'effectuer les travaux nécessaires.

1. Rue du Mont Flambé RD 206 : réalisation de coussins berlinois en enrobé, avec passage piétons, signalisation verticale et horizontale avec les panneaux réglementaires.

Après délibération le conseil municipal approuve ce projet à l'UNANIMITE et autorise Madame Le Maire Adjoint à signer le devis de l'entreprise Jones pour un montant de 13902 € dans un délai de 6 (six) mois à la signature du devis.

Le Conseil municipal demande à ce que l'entreprise non retenue soit informée par mail rapidement.

2. Rue du Moulin RD 100 : réalisation de coussins berlinois. Les devis ne pouvant être comparés le Conseil municipal demande un complément d'information et reporte à l'UNANIMITE ce point à une date ultérieure.

3. Route du Molay Littry RD 5 : l'arrêt de bus étant non conforme le Conseil départemental le supprimera dès septembre 2025 si aucun aménagement n'est réalisé, les enfants seront déposés à La Calverie. Devant le montant des dépenses le Conseil municipal reporte ce projet.

5. POSTE ADJOINT TECHNIQUE :

Afin de pérenniser un poste d'employé municipal au sein de notre commune il est souhaitable de créer un poste d'adjoint technique échelle C1.

Après délibération le Conseil municipal vote à l'UNANIMITE la création de ce poste et autorise Madame le Maire Adjoint à créer ce poste.

6. LOGEMENT DE LA GARE :

Les travaux de remise en état du logement de la gare ayant entraîné des dépenses supplémentaires supportées à ce jour par les futurs locataires, le Conseil municipal après délibération vote à l'UNANIMITE un dédommagement de 2 (deux) mois de loyers gratuits supplémentaires et autorise Madame le Maire Adjoint à effectuer la facturation des loyers à partir du 1^{er} juin 2025.

7. TARIFS DES GITES ET DE LA SALLE 2026 :

Suite à la présentation des tarifs de location des gîtes et de la salle polyvalente Le Conseil municipal vote à 9 voix pour et une contre une augmentation de 10% de ces tarifs pour l'année 2026 (voir tableaux ci-joints) et autorise la location de la salle polyvalente seule durant les vacances de février.

Clôture de la séance à 21h05.

QUESTIONS DIVERSES :

- Syndicat des eaux : Madame ADRIEN nous fait un compte rendu rapide de la dernière réunion du syndicat des eaux et nous informe du recrutement d'un nouveau fontainier

et de la mise en place programmée d'un télérelève compteur avec la mise en place d'émetteurs.

- Monsieur DELASTRE va s'informer des modalités de nettoyage des rivières suites aux dernières inondations.
- Une administrée doit être décorée de la médaille du Mérite le 8 mai, l'Association des Anciens Combattants du Molay-Littry demande si la Mairie peut participer à l'acquisition de la médaille. A l'UNANIMITE le Conseil municipal refuse n'ayant pas eu connaissance de cette information.
- Me ZIMMERMANN évoque le cas de l'agent recenseur qui a retrouvé son véhicule accidenté avec délit de fuite au cours de sa mission. Une franchise de 141 € restant à sa charge il est demandé de se renseigner auprès du coordinateur du recensement si la responsabilité civile de la commune pourrait couvrir ce risque.